

AVIS DE COURSE



La VDC LES VOILES DE CAPBRETON 5C 11 avril 2026 Capbreton

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *regale* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *regale* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 18h le 8 avril 2026 sur le site internet lesvoilesdecapbreton.com
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La compétition est ouverte à :

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [4e - 3e] catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation [côtière] de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 4.2 - tous les bateaux du système à handicap *Osiris Habitable*

- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

Où

- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur place ou en l'envoyant, avec les droits requis, à lesvoilesdecapbreton.com jusqu'au 8 avril 2026.

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur https://docs.google.com/forms/d/1iVO6sggAIWUGaXuB9j-cgZ6OTso1RNYmuY3FBtjEjIM/preview?edit_requested=true

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Droits d'inscription jusqu'au 8 avril 2026
<i>Gratuit</i>

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
11 avril 2026	8h30	8h30

Briefing :

Date	De	À
11 avril 2026	9h	9h15

Remise des résultats :

Date	À	Détail
11 avril 2026	18h	Apéro technique à l'Acapulco

8.3

Jour de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Courses par jour	Maximum par jour
11/04/2026	9h30	Variable	3

Une ou plusieurs courses supplémentaires peuvent être disputées si la classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de course maximum par jour.

9**CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT****9.1**

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

9.3

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5

[DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

11**LIEU****11.1**

L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

11.2

L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12**LES PARCOURS**

Le parcours à effectuer sera le suivant : Parcours construit

14**CLASSEMENT****14.2**

Toutes les courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.5

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps – application du CVL si le vent est inférieur à 3 nds sur la durée de la course -

16**BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

19**PROTECTION DES DONNÉES****19.1**

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportive, notemen les resultants à la competition susses, sent stockers pendant 30 Ans à computer de la competition. Elles sent unaugment destinies aux services fedora, aux organs concentre (Ligue's et Comites département et club dans sequel la licence a tee prise), et aux pretties aux fins de dispense de no's services (pretties' techniques de gestion des données sportive). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20**ÉTABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements

soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

22

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter lesvoilesdecapbreton@gmail.com

ANNEXE A : PLAN DU LIEU DE LA RÉGATE



ANNEXE B : ZONE DE COURSE

Bouée1 N43°39.000 W01°27.666

Bouée2 N43°40.800 W01°27.200

Bouée3 N43°40.700 W01°28.000

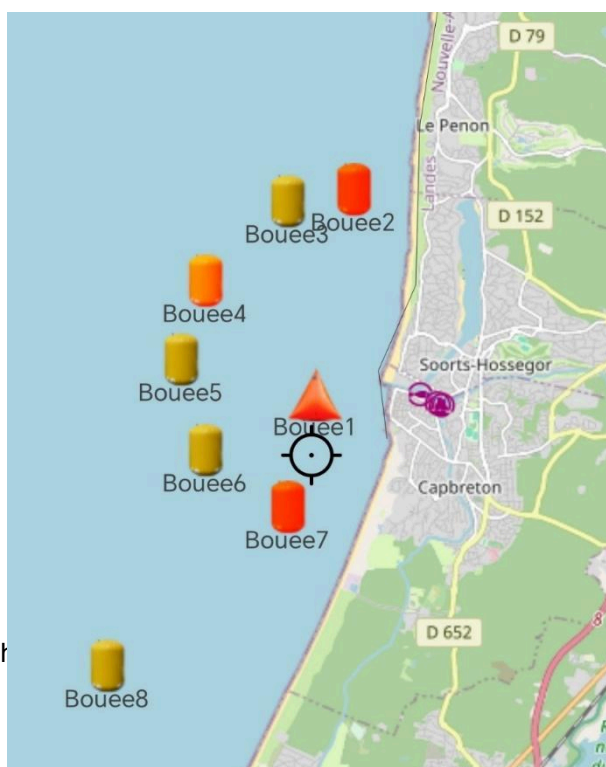
Bouée4 N43°40.000 W01°29.000

Bouée5 N43°39.300 W01°29.300

Bouée6 N43°38.500 W01°29.000

Bouée7 N43°38.000 W01°28.000

Bouée8 N43°36.600 W01°30.200



Avis de course type simplifié régates 5C – 5B t

Boule Nord N43°45.480 W01°26.560